

Micro-certifications dans le supérieur : proposition d'un cadre commun par le consortium Digital FCU

Auteurs :

- DOUCEY Baptiste, chef de projet pour la formation continue et référent pour l'ingénierie pédagogique chez France Université Numérique, doctorant en Sciences de l'éducation et de la formation à l'université Rennes 2, baptiste.doucey@fun-mooc.fr ;
- OUBELAID Sunny, ingénieur pédagogique chez France Université Numérique, sunny.oubelaid@fun-mooc.fr.
- WOLFFER Louise, alternante en ingénierie pédagogique chez France Université Numérique, louise.wolffer@fun-mooc.fr ;
- ZOCLI Marie, ingénieure pédagogique chez France Université Numérique, marie.zocli@fun-mooc.fr ;

Mots-clés : Micro-certification, Formation professionnelle, Université, Compétences, FTLV.

Résumé : Le consortium Digital FCU ambitionne « d'accompagner l'évolution des besoins en compétences des métiers de la formation » à l'heure de transformations numériques et écologiques particulièrement impactantes. Cet objectif passe par le développement de l'offre de formation continue de l'enseignement supérieur français. Digital FCU a opté pour le déploiement des micro-certifications qui apparaissent désormais comme un levier majeur de la formation tout au long de la vie. Nous proposons de revenir sur ces questions de micro-certifications et plus particulièrement sur le « cadre commun » produit par le consortium.

Micro-certifications dans le supérieur : proposition d'un cadre commun par le consortium Digital FCU

Préambule

« Dans un contexte social et économique en rapide évolution, l'apprentissage tout au long de la vie joue un rôle central dans la construction de la capacité des individus et des sociétés à faire face au changement (Blossfeld *et al.*, 2014). » (Bussi, M., 2022, p.52).

Dès lors, il apparaît essentiel de proposer une offre de formation en adéquation avec les besoins – en compétences – de ces « adultes apprenant-es », et en prises avec les réalités socio-économiques de leurs environnements impactés par les transitions numériques et écologiques notamment.

Bien qu'on ne saurait la limiter à cet aspect, la Formation Tout au Long de la Vie (FTLV) est, pour l'employabilité des adultes apprenant-es (Jézégou, 2022), un levier majeur dont tarde à s'emparer l'enseignement supérieur français, contrairement à une pléthore d'organismes privés. Même si « les démarches auto-formatives intentionnelles de la part des adultes (...), en dehors de tout cadre éducatif institué, contribuent à l'essentiel du développement de leurs compétences et de leur employabilité, (...) » (Jézégou, 2022, p. 110), il semble donc opportun de proposer une offre *ad hoc*, se distinguant notamment par les apports de la recherche.

C'est ce constat, partagé au sein du consortium Digital FCU, qui est à l'origine du développement d'une offre de formation hybride (Paquelin & Lachapelle-Bégin, 2022), certifiante, modulable, en vue d'une approche individualisée. Cette offre structurée en micro-certifications est portée par l'expertise des enseignant-es et enseignant-es/chercheur-es de dix-neuf universités publiques françaises.

Micro-certifications – de quoi parle-t-on ?

Etat des lieux et définition

La littérature sur la question provient essentiellement des pays anglo-saxons, outre-Atlantique et Océanie, et d'institutions telles que l'UNESCO ou la Commission Européenne.

L'équivalence anglophone – *microcredential* – semble apparaître dans la littérature en 2016 (Ahsan, K., Akbar, S., Kam, B., & Abdulrahman, M. D.-A., 2023), dans un article d'Abramovich sur la question des Open Badges dans le supérieur (Abramovich, S. 2016).

Le terme « micro-certifications » – avec ou sans tiret – semble émerger en 2017 à travers les travaux d'e-campus Ontario, qui les définissent comme « [...] une preuve des résultats d'apprentissage qu'un apprenant a obtenus à l'issue d'une courte expérience d'apprentissage. » (Futures *et al.*, 2020).

L'écosystème des « microtitres de compétences » est ainsi initié en Ontario avec 36 projets pilotes dans les établissements d'enseignement post-secondaire et s'est développé durant la pandémie de COVID-19 pour répondre aux besoins et évolutions du marché du travail. Les résultats de ces expérimentations menées en étroite collaboration avec les partenaires des secteurs professionnels et les employeur-yeuses, ont permis l'élaboration des « principes et cadre de travail des microtitres de compétences » et d'un référentiel, qui guident la conception et le déploiement de ces formations. (Bigelow *et al.*, 2022).

En 2018, la *New Zealand Qualifications Authority* (NZQA)¹ a intégré ses micro-certifications au système national d'éducation et de formation, les soumettant ainsi aux mêmes exigences et normes d'évaluation que les autres certifications (Meilleur, 2023). On peut également citer d'autres initiatives significatives sur le plan international à l'instar de l'Australie qui a publié en 2022, un cadre national des micro-certifications, ou de la Colombie-Britannique qui finance à hauteur de 5 millions de dollars, 35 micro-certifications répondant au marché du travail (Luke et Gooch, 2022).

Une micro-certification désigne donc, de façon assez transparente, une « petite certification » qui viendrait sanctionner une courte formation. Par extension, tout comme pour les autres certifications (Licence ou Master par exemple), la micro-certification désigne également la formation qu'elle entend certifier.

Le Conseil de l'Union Européenne définit en 2022 la micro-certification comme étant :

« le relevé des acquis d'apprentissage obtenus par un apprenant à la suite d'un petit volume d'apprentissage. Ces acquis d'apprentissage auront été évalués au regard de critères transparents clairement définis. Les expériences d'apprentissage menant à des microcertifications sont conçues pour doter l'apprenant de connaissances, aptitudes et compétences spécifiques qui répondent à des besoins sociétaux, personnels, culturels ou du marché du travail. Les microcertifications sont détenues par l'apprenant, peuvent être partagées et sont transférables. Elles peuvent être autonomes ou être combinées pour former des certifications plus étendues. Elles sont étayées par une assurance qualité suivant des normes convenues dans le secteur ou le domaine d'activité concerné. » (Conseil européen, 2022, p.14).

Vers une reconnaissance partagée

Les micro-certifications ont pour avantages potentiels une plus grande souplesse que les systèmes formels d'éducation de formation. Leur principe d'empilabilité – *stackability* dans la littérature anglophone – pourrait faciliter la transition de l'Union Européenne vers une économie verte et numérique (Cedefop, 2022).

La prolifération de certificats non règlementés et l'hétérogénéité des pratiques complexifient l'articulation des micro-certifications avec les systèmes de certifications existants et la lisibilité

¹ Entité publique du gouvernement néo-zélandais qui administre l'évaluation et les qualifications en matière d'éducation

de l'offre pour les bénéficiaires. C'est notamment pour pallier ces problèmes qu'en 2022, le Conseil de l'Europe émet une recommandation « sur une approche européenne des microcertifications pour l'apprentissage tout au long de la vie et l'employabilité », dont est extraite la définition citée plus haut.

Ce document comprend entre autres des éléments types descriptifs et des préconisations visant à développer un écosystème harmonisé pour les micro-certifications au sein de l'Union Européenne.

L'évaluation des compétences paraît être un point déterminant pour la reconnaissance des micro-certifications sur le marché du travail. Ainsi, l'évaluation doit permettre tout comme les apprentissages dans ce contexte, aux apprenant-es de développer et de démontrer leurs compétences dans des situations professionnelles (Meilleur, 2023) ; ce qui implique que les acteur-trices du monde professionnel participent à la conception des micro-certifications.

Le consortium Digital FCU

Le consortium Digital FCU rassemble 19 universités et 4 partenaires² répartis sur l'Hexagone.

Il ambitionne « d'accompagner l'évolution des besoins en compétences des métiers de la formation » (Digital FCU, 2023, p.4) en développant l'offre de formation continue dans le supérieur. Cela passe notamment par la mutualisation du financement, de la production, du déploiement, de la vente et de l'animation de ces formations. En proposant une place de marché unique sous une bannière commune – UniCamp – le consortium entend amplifier la visibilité de l'offre de formation de ses établissements sur un marché fortement concurrentiel.

Les modalités de collaboration et de mutualisation ont été conjointement définies. Le comité stratégique et le comité de pilotage représentent les deux instances décisionnaires. Le comité scientifique émet des préconisations quant aux orientations à prendre et accompagne les recherches menées dans le cadre du projet (financement de deux bourses). Tous les livrables³ résultent d'approches collectives qui garantissent une mise en œuvre concertée et harmonisée du projet.

² Association Games for Citizens, Conférence des Directeurs de Service Universitaire de Formation Continue (FCU), Association Nationale des Services TICE et Audiovisuels des établissements d'enseignement supérieur (ANSTIA), France Université Numérique, Le Mans Université, Université Claude Bernard Lyon 1, Université Clermont-Auvergne, Université de Bordeaux, Université de Bretagne Occidentale, Université de Caen-Normandie, CY Paris Université, Université de Lille, Université de Montpellier, Université de Nîmes, Université de Perpignan-Via Domitia, Université de Rennes, Université de Rouen-Normandie, Université de Toulon, Université Toulouse 3, Université de Tours, Université Jean Moulin Lyon 3, Université Littoral Côte d'Opale, Université Paul Valéry Montpellier 3.

³ Notamment les documents de cadrage du projet tels que le « Cahier des charges des formations », « l'accord de consortium », « l'accord d'exploitation », « la charte graphique » ou « la licence d'usage », etc.

La méthodologie de conception des formations est la suivante : les membres du consortium ont tout d’abord dressé une cartographie des compétences mobilisées par les acteur-trices de la formation. Cette cartographie a abouti à un plan de production soumis lors d’un appel à projets aux différents établissements. Il s’agissait alors de permettre aux expert-es pédagogiques de se positionner pour la conception des premières micro-certifications, dont il a fallu préciser le cadre et anticiper l’impact sur l’écosystème des certifications des universités et à l’échelle nationale.

L’offre UniCamp se veut modulable. Ainsi, les stagiaires de la formation continue peuvent intégrer une ou plusieurs micro-certifications, ou un parcours de formation constitué d’un ensemble cohérent de micro-certifications (diplôme national, diplôme inter-universitaire ou bloc de compétences).

Le cadre commun des micro-certifications

Comme nous le mentionnions ci-dessus, il convenait de définir le périmètre des micro-certifications, « nouvelles » dans le paysage de l’enseignement supérieur français.

La première étape a donc consisté à dresser une revue de littérature – scientifique et « grise ». Cet état de l’art a mis en évidence des expérimentations au niveau international⁴ et des travaux européens qui ont permis l’émergence de la Recommandation susmentionnée.

La seconde étape a été celle de la mobilisation des instances du consortium – le comité stratégique, le comité scientifique et le comité de pilotage – pour penser et formaliser les modalités de mise en œuvre des micro-certifications dans les établissements partenaires.

Positionné à l’interface entre les directives européennes et le cadre national des certifications, le cadre commun des micro-certifications constitue un cadre évolutif pour l’expérimentation de la délivrance de micro-certifications par les partenaires du consortium Digital FCU et aspire, à long terme, à contribuer à la normalisation de la notion de micro-certification dans l’enseignement supérieur public (Digital FCU, 2023).

Les normes ainsi établies contribuent à définir les critères d’une assurance qualité pour les micro-certifications, au bénéfice notamment des apprenant-es.

Une importance particulière est portée à l’approche par compétences, préconisée comme démarche pédagogique pour les micro-certifications. « Au sein de Digital FCU, les grands principes de mise en œuvre de l’APC sont les suivants :

- Une définition commune de la notion de compétence ;
- Une approche pédagogique centrée sur l’apprenant-e ;
- L’information et l’accompagnement des équipes pédagogiques pour la mise en œuvre de cette démarche (modèles de documents à remplir et méthodologie) ;

⁴ Cf. paragraphe « Etat des lieux et définition »

- La contribution directe ou indirecte du secteur professionnel concerné par les formations produites pour assurer l'alignement avec les référentiels de compétences, d'activités et des métiers ;
- La rédaction d'un référentiel de compétences déclinant les attendus en fin de formation (compétences et acquis d'apprentissage visés) ;
- La mise en œuvre de l'évaluation des compétences dans le cadre de situations d'apprentissage et d'évaluation (SAE ou tâches authentiques), et au regard d'une grille critériée ». (Digital FCU, 2023, p.7)

Une micro-certification UniCamp est obtenue à l'issue d'une formation à distance de 7 à 30 heures. Au sein du consortium, elle est transférable, empilable dans une logique de parcours, atteste de la maîtrise de compétences, et répond à des critères de qualité précis. Elle se matérialise sous la forme d'un certificat numérique vérifiable et pérenne.

Conclusion

Si, au regard des travaux déjà menés, et des discussions entreprises avec des acteur-trices – institutionnel-les et associatif-ves notamment – de la formation tout au long de la vie, il est possible d'observer une véritable convergence dans la conception et le cadrage des micro-certifications ; il reste toutefois à œuvrer pour que la mise en œuvre de ce cadre, en conjonction avec les besoins changeants du marché du travail, encourage une plus grande cohésion dans la conception et le déploiement des micro-certifications dans l'enseignement supérieur public, en France et en Europe.

Ces expérimentations au sein du consortium Digital FCU, soutenues par les établissements et en particulier par le comité scientifique du projet, pourront être analysées, documentées et partagées dans une optique d'amélioration continue au service du développement des compétences et de la formation tout au long de la vie.

Références bibliographiques

- Abramovich, S. (2016). Understanding digital badges in higher education through assessment. *On the Horizon*, 24(1), 126-131. <https://doi.org/10.1108/OTH-08-2015-0044>
- Ahsan, K., Akbar, S., Kam, B., & Abdulrahman, M. D.-A. (2023). Implementation of micro-credentials in higher education : A systematic literature review. *Education and Information Technologies*. <https://doi.org/10.1007/s10639-023-11739-z>
- Bureau, M-C., Tuchsirer, C. (2021). Open badges et reconnaissance professionnelle. La vie des idées. ffhah-03869884f
- Bussi, M. (2022). L'adulte apprenant dans les politiques européennes : une réflexion critique in Collard-Bovy, O., Jézégou, A., de Viron, F., Adultes et formation, penser et agir autrement, PUL.
- Cedefop. (2022). Les microcertifications: désormais un enjeu de taille?
- Conseil de l'Europe. (2022). Recommandation sur une approche européenne des microcertifications pour l'apprentissage tout au long de la vie et l'employabilité.
- Digital FCU. (2023). Cadre commun des micro-certifications.
- Futures, H. S., Andersen, T., et Larsen, K. N. (2020). A European Approach to Micro-credentials: Output of the Micro-credentials Higher Education Consultation Group. Union européenne. <https://education.ec.europa.eu/sites/default/files/document-library-docs/european-approachmicro-credentials-higher-education-consultation-group-output-final-report.pdf>
- Jézégou, A. (2022). L'accélération sociétale et l'apprenant adulte hypermoderne, in Collard-Bovy, O., Jézégou, A., de Viron, F., Adultes et formation, penser et agir autrement, PUL.
- Luke, R., Gooch, E. (2022). Microcertifications, leur impact macro. Future Skills Centre / Centre des Compétences futures.
- Meilleur, C., (2023). Les microcertifications sous la loupe. Knowledge One.
- Paquelin, D., & Lachapelle-Bégin, L. (2022). Hybridation : Principes et repères.

3, 4 & 5 avril 2024

Diversité et réussite[s]

dans l'enseignement supérieur

Micro-certifications dans le supérieur :

proposition d'un cadre commun par le
consortium Digital FCU

Plan

[Digital FCU](#)

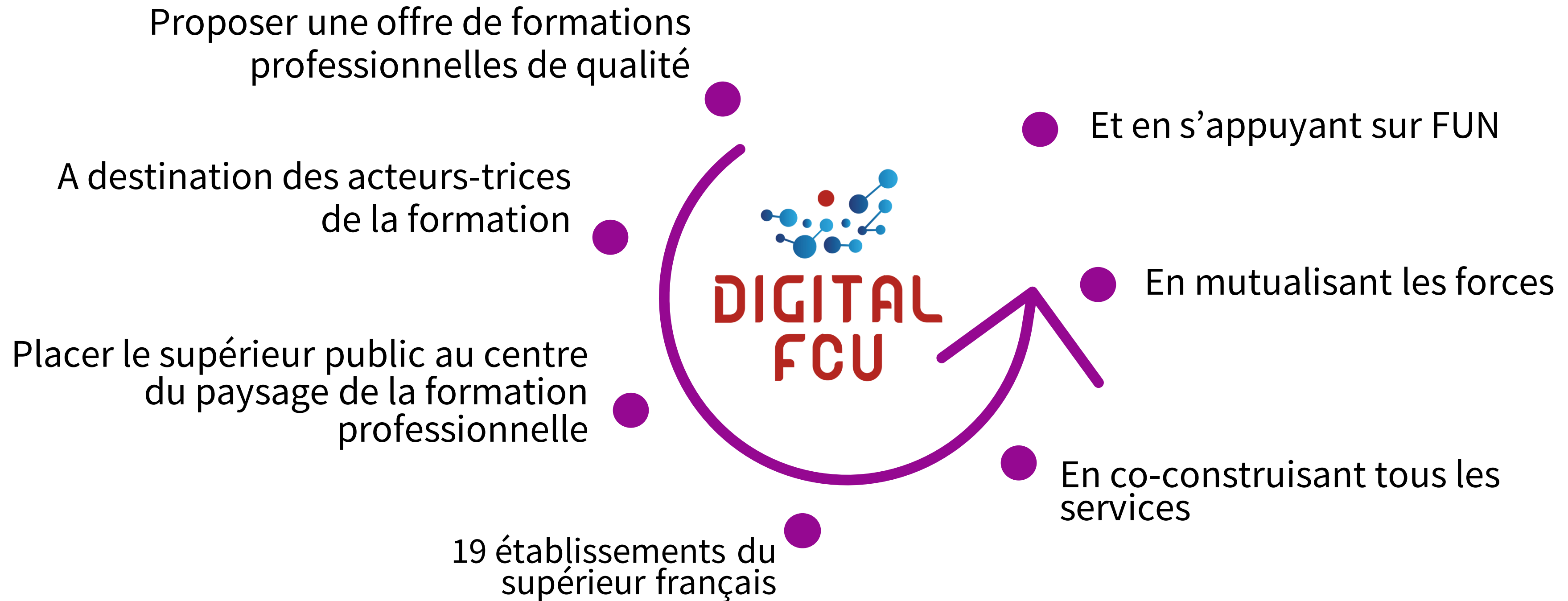
[Définition de la micro-certification](#)

[Cadre commun des micro-certifications](#)

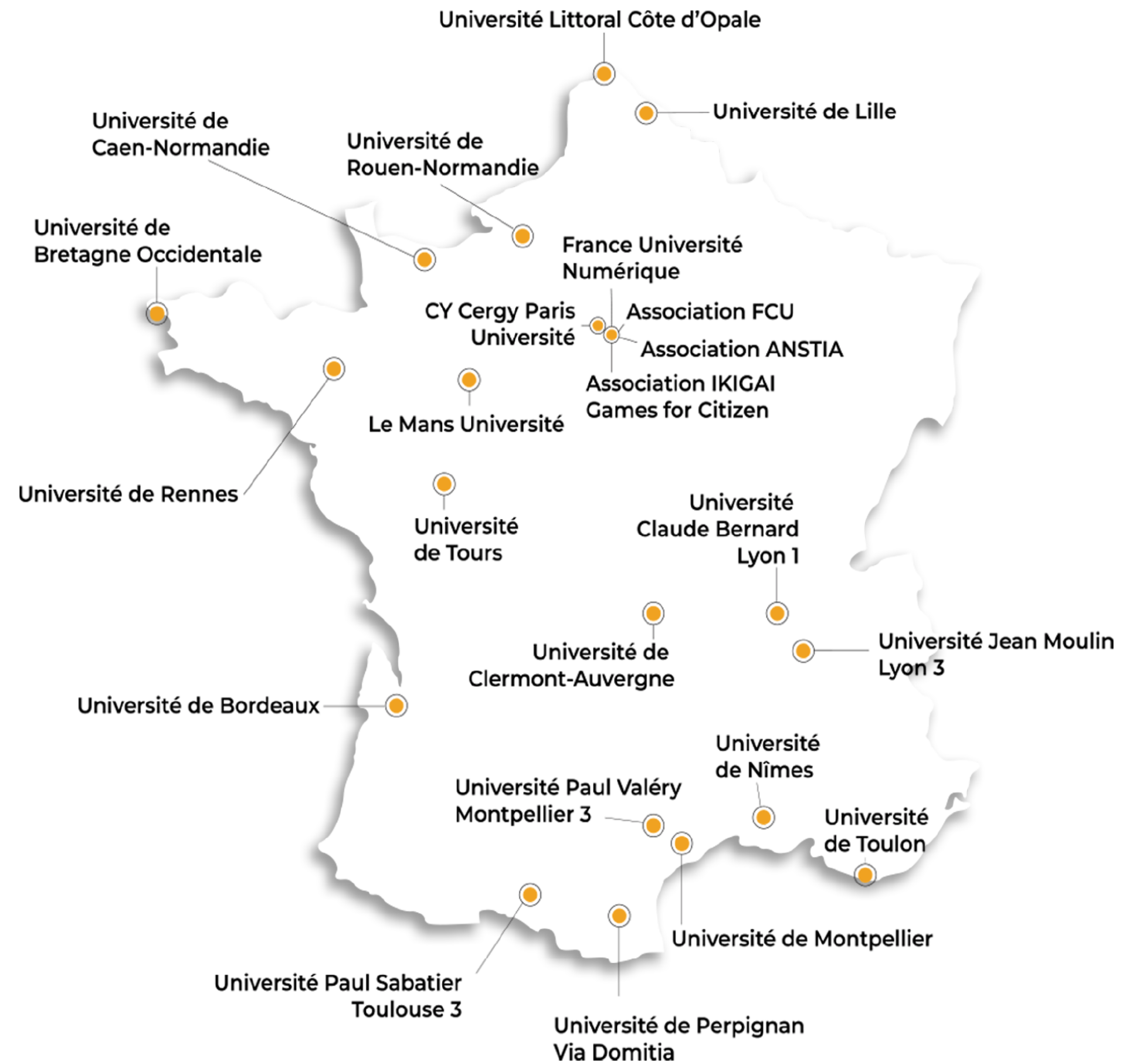
[Mise en œuvre](#)

[Dimension scientifique](#)

Digital FCU

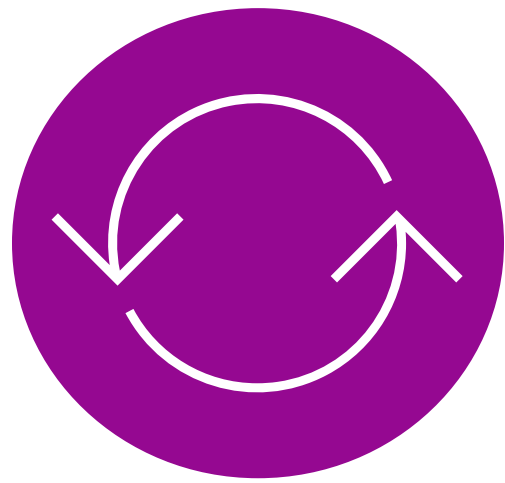


Partenaires Digital FCU



Diversité et accès à l'enseignement supérieur

Formations produites → micro-certifications



Double objectif

- Intégrer le supérieur public dans le paysage de la formation professionnelle
- Permettre un accès aux formations du supérieur public au plus grand nombre !

Micro-certification : définition

Le Conseil de l'Union Européenne définit en 2022 la micro-certification comme étant : « le relevé des acquis d'apprentissage obtenus par un apprenant à la suite d'un petit volume d'apprentissage. Ces acquis d'apprentissage auront été évalués au regard de critères transparents clairement définis. Les expériences d'apprentissage menant à des microcertifications sont conçues pour doter l'apprenant de connaissances, aptitudes et compétences spécifiques qui répondent à des besoins sociétaux, personnels, culturels ou du marché du travail. Les microcertifications sont détenues par l'apprenant, peuvent être partagées et sont transférables. Elles peuvent être autonomes ou être combinées pour former des certifications plus étendues. Elles sont étayées par une assurance qualité suivant des normes convenues dans le secteur ou le domaine d'activité concerné. » (Conseil européen, 2022, p.14)

- **Petit volume d'apprentissage**
- **Critères d'évaluation transparents**
- **Compétences répondant à des besoins opérationnels**
- **Partageables**
- **Transférables**
- **Empilables**
- **Assurance qualité**

Pourquoi un cadre commun ?



Illustration de Freepik

- Une page à écrire
- Un besoin légal
- Un besoin de sens commun

Cadre commun des micro-certifications

#1 **Table des matières** CADRE COMMUN DES MICRO-CERTIFICATIONS 

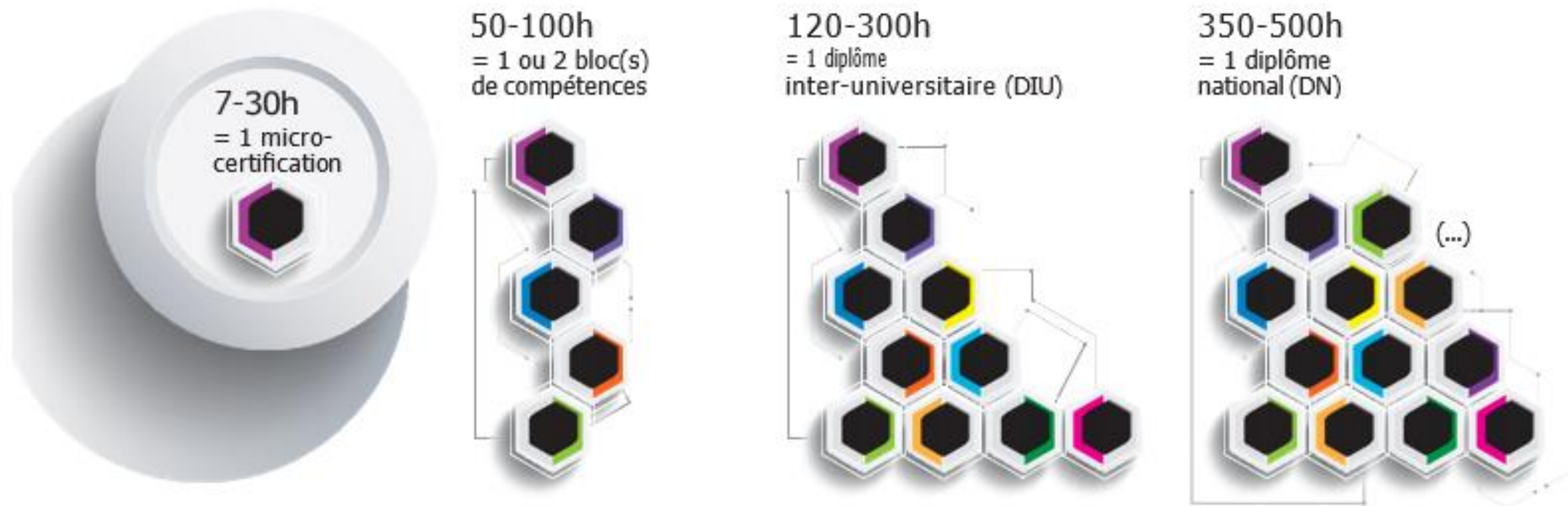
TABLE DES MATIÈRES

Table des matières	1
1. Cadre législatif - Visas	2
2. Objectifs du Cadre Commun des Micro-certifications	2
3. Principe de mise en œuvre DFCU	4
4. Définitions	5
5. Approche par compétences (APC)	7
6. Evaluation	8
6.1 Contrôle des acquis d'apprentissage	8
6.2 Vérification de l'identité du candidat	9
6.3 Organisation des évaluations	9
7. Assurance qualité	10
7.1 Cahier des charges des formations	10
7.2 Certification Qualiopi	10
7.3 Expertises académique et scientifique	11
7.4 Information aux Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) et assimilé	11
7.5 Système de management de la qualité	12
8. Durée	13
8.1 Durée de la formation	13
8.2 Assiduité en formation	13
8.3 Calendrier de la formation	13
8.4 Validité de la micro-certification	13
9. Transparence	14
10. Transférabilité	14
10.1 Système d'information	14
10.2 Certificat numérique	15
11. Empilabilité	15
12. Inscription administrative et pédagogique	16
13. Procédure de création de la formation	17
13.1 Soutenabilité financière	17
13.2 Equipe	17
13.3 Marque des micro-certifications	18
14. Modalités de la formation	18
Ressources bibliographiques	19

[Cliquez ici pour accéder au cadre commun des micro-certifications](#)

- Approche par compétences
- Hybridation
- Assurance qualité: cahier des charges/ Qualiopi
- Expertise académique et scientifique
- Accompagnement
- Durée comprise entre 7 et 30 heures
- Transparence / transférabilité / empilabilité / certificat numérique

Schématisation des formations



Mise en œuvre des micro-certifications



Illustration de Freepik

- Déploiement sur Moodle et services associés
- 7200 heures de formation à proposer
 - 2043h en conception
 - Premières sessions fin semestre 2024
- Mesure d'impact
 - Questionnaires
 - Recherche scientifique

Dimension scientifique

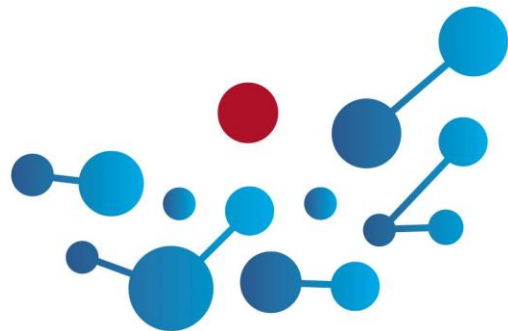
2 bourses de thèse à venir :

- Les pratiques de co-design (professionnalisation/déprofessionnalisation des acteurs-ices du projet)
- Les effets du dispositif (méthodologie, cahier des charges, cadre commun des micro-certifications...) sur la professionnalisation des apprenant-es.)

Références bibliographiques

- Abramovich, S. (2016). Understanding digital badges in higher education through assessment. *On the Horizon*, 24(1), 126-131. <https://doi.org/10.1108/OTH-08-2015-0044>
- Ahsan, K., Akbar, S., Kam, B., & Abdulrahman, M. D.-A. (2023). Implementation of microcredentials in higher education : A systematic literature review. *Education and Information Technologies*. <https://doi.org/10.1007/s10639-023-11739-z>
- Bureau, M-C., Tuchsirer, C. (2021). Open badges et reconnaissance professionnelle. *La vie des idées*. ffhal-03869884f
- Bussi, M. (2022). L'adulte apprenant dans les politiques européennes : une réflexion critique in Collard-Bovy, O., Jézégou, A., de Viron, F., *Adultes et formation, penser et agir autrement*, PUL.
- Cedefop. (2022). Les microcertifications: désormais un enjeu de taille?
- Conseil de l'Europe. (2022). Recommandation sur une approche européenne des microcertifications pour l'apprentissage tout au long de la vie et l'employabilité.
- Digital FCU. (2023). Cadre commun des micro-certifications.
- Futures, H. S., Andersen, T., et Larsen, K. N. (2020). A European Approach to Microcredentials: Output of the Micro-credentials Higher Education Consultation Group. Union européenne. <https://education.ec.europa.eu/sites/default/files/document-librarydocs/european-approachmicro-credentials-higher-education-consultation-group-outputfinal-report.pdf>
- Jézégou, A. (2022). L'accélération sociétale et l'apprenant adulte hypermoderne, in CollardBovy, O., Jézégou, A., de Viron, F., *Adultes et formation, penser et agir autrement*, PUL.
- Luke, R., Gooch, E. (2022). Microcertifications, leur impact macro. *Future Skills Centre / Centre des Competences futures*.
- Meilleur, C., (2023). Les microcertifications sous la loupe. *Knowledge One*.
- Paquelin, D., & Lachapelle-Bégin, L. (2022). *Hybridation : Principes et repères*.

DIGITAL FCU



La formation continue
des universités en ligne

Ce travail a bénéficié d'une aide de l'Etat gérée par l'Agence Nationale de la Recherche au titre de France 2030 portant la référence "ANR-22-CMAS-0019".

IN
U